



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plate-forme laitière de Suisse occidentale

### **Vaud accorde un prêt sans intérêt de 4 millions**

**Suite à la déconvenue de Swiss Dairy Food (SDF) et conscient des enjeux en terme d'emplois et de structures de mise en valeur du lait en Suisse occidentale, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un prêt sans intérêt de quatre millions de francs à titre de participation au financement intercantonal de la plate-forme PROLAIT, fédération des sociétés coopératives de producteurs de lait des cantons de Vaud, Berne, Fribourg et Neuchâtel.**

Ce prêt est accordé sous réserve d'une participation financière de l'ensemble des cantons partenaires.

Le montant consenti doit permettre à PROLAIT de contribuer au financement de son projet par entrée dans le capital de l'entreprise CREMO SA (Villars-sur-Glâne), qui a déposé une offre auprès du Commissaire au sursis concordataire de SDF. Cette offre - portant sur la reprise et la restructuration immédiates des trois sites industriels du Mont-sur-Lausanne, Lucens et Thoun - a été acceptée et fait l'objet de la signature d'un accord de principe sur la reprise des trois sites. Cette nouvelle structure permettra la sauvegarde de 181 emplois et, grâce au redimensionnement prévu, réduira les surcapacités industrielles qui ont compromis la viabilité de SDF.

De plus, le Conseil d'Etat a soumis sa participation financière à la mise en œuvre d'un plan social au cas où CREMO SA se verrait contraint de licencier du personnel.

L'offre de CREMO concernant le Mont-sur-Lausanne propose le rachat du site entier, dont la chaîne de conditionnement du lait UHT, que CREMO SA exploitera. Les autres installations - plate-forme logistique de distribution fine - sont mises à disposition des Laiteries Réunies de Genève, qui en reprennent l'exploitation commerciale.

Le Conseil d'Etat est conscient qu'une rupture de la prise en charge du lait dans les fermes suite à la cessation totale des activités de SDF, ainsi que la perte de marchés, auraient des conséquences catastrophiques, aussi bien pour l'avenir de nombreuses exploitations agricoles que pour la situation de l'emploi. Il est ainsi convaincu que la solution adoptée est de nature à préserver la situation sociale tant dans le secteur agricole qu'industriel.

Le Gouvernement présentera ainsi en urgence un exposé des motifs et projet de décret au Grand Conseil, qui devrait être examiné par le parlement cantonal lors de sa session du 3 décembre 2002.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2002

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Sdf](#)